

4 juillet 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le mardi 4 juillet 2017 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur la mairesse, Madame Françoise Boudrias. Sont également présents Madame la conseillère Marie-France Bouchard et Messieurs les conseillers Martin Chaput, Daniel Gravel et Gilbert Perreault.

Le conseiller, monsieur Luc Pagé est absent.

Le directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 5 juin 2017
- 04- Correspondance
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- Administration
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer
 - 5.2 Approbation des états financiers 2016 pour l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie
 - 5.3 Autorisation accordée à la firme Bélanger Sauvé afin d'entreprendre des procédures judiciaires pour l'obtention d'un jugement sur l'immeuble situé au 460, rang du Pied-de-la-Montagne
 - 5.4 Appui aux Producteurs de lait de Lanaudière – Exclusion de la gestion de l'offre de toute renégociation de L'ALÉNA
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois de juin 2017
 - 6.2 Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – demande de lotissement et d'aliénation des parties de lot 340 et 341
- 07- Sécurité publique
- 08- Loisirs et culture
 - 8.1 Octroi de mandats de travaux de rénovation du Centre des loisirs
- 09- Hygiène du milieu et travaux publics
 - 9.1 Rapport du service des Travaux publics pour le mois de juin 2017
- 10- Varia
- 11- Période de questions
- 12- Levée de la séance

2017-07-227

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Lambert
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 01.

- a) Réserve pour fins publiques lot 150-11;
- b) Présence policière insuffisante dans le village;
- c) Possibilité d'un écocentre à Sainte-Mélanie;
- d) Possibilité de transmettre des demandes d'interventions à la Sûreté du Québec.

La période de questions est close à 20 h 08.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-07-228

3.1 Séance ordinaire du 5 juin 2017

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 soit approuvé.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2017-07-229

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 1^{er} au 28 juin 2017.

Il est proposé par monsieur Michel Lambert
Appuyé par monsieur Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 1^{er} au 28 juin 2017

Adoptée

05- ADMINISTRATION

2017-07-230

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 4 juillet 2017

Il est proposé par monsieur Martin Chaput
Appuyé par monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 30 juin 2017 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **263 688.07 \$**

Décassements : chèques numéro 9800 À 9813	39 674.78 \$
Chèques annulés numéro 9814 à 9915	
Comptes fournisseurs : chèques numéro 9916 à 10011	183 952.00 \$
Salaires du mois de juin	40 061.29 \$
Total de la période :	263 688.07 \$

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Monsieur Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier

2017-07-231

5.2 Approbation des états financiers 2016 pour l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie approuve les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.

Adoptée

2017-07-232

5.3 Autorisation accordée à la firme Bélanger Sauvé afin d'entreprendre des procédures judiciaires pour l'obtention d'un jugement sur l'immeuble situé au 460, rang du Pied-de-la-Montagne

ATTENDU que la Municipalité a transmis à la firme Bélanger Sauvé le mandat de percevoir les taxes en souffrance sur le matricule 0110-19-6560, pour l'immeuble du 460, rang du Pied-de-la-Montagne à Sainte-Mélanie, propriété de madame Nancy Larochelle et de monsieur Mark Grover;

ATTENDU que les débiteurs ont déclaré faillite en 2015 et qu'ils ont renoncé aux droits et intérêts dans l'immeuble en question;

ATTENDU que le syndic de faillite en l'affaire, Raymond Chabot, ainsi que la Caisse populaire de la Ouareau ne désirent pas acquitter les montants dus à la Municipalité;

ATTENDU que sans l'obtention d'un jugement, la Municipalité sera dans l'impossibilité de recouvrer les montants qui lui sont dus;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie, par le truchement de la présente résolution, autorise la firme Bélanger Sauvé à entreprendre des procédures pour l'obtention d'un jugement sur la propriété du 460, rang du Pied-de-la-Montagne, afin de préserver la créance de la Municipalité et ainsi protéger la prescription de 10 ans découlant dudit jugement.

D'AUTORISER ET DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2017-07-233

5.4 Appui aux Producteurs de lait de Lanaudière – Exclusion de la gestion de l'offre de toute renégociation de L'ALÉNA

ATTENDU que selon les informations fournies par les « Producteurs de lait de Lanaudière », le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliard de dollars en contribution fiscale;

ATTENDU que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendent du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

ATTENDU que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

ATTENDU que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

ATTENDU que selon les informations fournies par les « Producteurs de lait de Lanaudière », malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

ATTENDU que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier, mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

ATTENDU que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

ATTENDU que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

ATTENDU que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

ATTENDU que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Martin Chaput Appuyé par madame Marie-France Bouchard Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'APPUYER les Producteurs de lait de Lanaudière concernant leur demande au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et ce, afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre ;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à Madame Chrystia Freeland, ministre fédéral des Affaires étrangères, Monsieur François-Philippe Champagne, ministre fédéral du Commerce international, Monsieur Gabriel Ste-Marie, député fédéral de Joliette et Monsieur Alain Bellemare, préfet de la MRC de Joliette.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2017-07-234

6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois de juin 2017

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 30 juin 2017 tel que préparé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment.

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault Appuyé par monsieur Michel Lambert Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 30 juin 2017.

Adoptée

2017-07-235

6.2 Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – demande de lotissement et d'aliénation des parties de lot 340 et 341

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie a reçu une demande de monsieur Louis Freyd et madame Ginette Trépanier à l'effet d'obtenir une résolution d'appui dans le but de présenter une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin qu'elle autorise le lotissement et l'aliénation d'une superficie de 1.06 h prise à même les parties de lot 340 et 341;

ATTENDU que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU que monsieur Louis Freyd souhaite augmenter sa production de petits fruits et planter des arbres à noix;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Michel Lambert
Appuyé par monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie appuie la demande d'autorisation présentée auprès de la CPTAQ par monsieur Louis Freyd et madame Ginette Trépanier visant lotissement et l'aliénation d'une superficie de 1.06 h prise à même les parties de lot 340 et 341;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1), transmette à la CPTAQ tous les documents inhérents à cette demande;

QUE tous les documents de cette demande font partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est ajouté.

08- LOISIRS ET CULTURE

2017-07-236

8.1 Octroi de mandats de travaux de rénovation du Centre des loisirs

ATTENDU

que le Centre des loisirs, situé au 20, rue des Ormes, requiert quelques travaux de rénovation;

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADJUGER le contrat de réfection de la toiture et de ferblanterie à l'entreprise **Couvertures José Beausoleil**, au montant de neuf mille quatre cent cinquante dollars (9 450 \$) plus taxes, conformément à la soumission 0177 du 13 juin 2017;

D'ADJUGER le contrat d'ajout de gouttières à monsieur Stéphane St-Jean, propriétaire de l'entreprise **Les Gouttières Matawinie**, au montant de cinq cents dollars (500 \$) plus taxes;

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en l'affectant au surplus libre de la Municipalité;

D'AUTORISER ET DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2017-07-237

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour le mois de juin 2017

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période finissant le 30 juin 2017 tel que préparé par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics.

Il est proposé par madame Marie-France Bouchard
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période finissant le 30 juin 2017.

Adoptée

10- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 18.

- a) Avancement des dossiers parc des Sables et sentier le long du chemin du Lac Sud;
- b) Négociations relatives à l'ancienne sablière lot P89;
- c) Possibilité d'installer un panneau d'arrêt-stop sur la rue des Pivoines;
- d) Possibilité d'installer un bollard central de réduction de vitesse sur la rue des Pivoines;
- e) Avancement de la desserte internet haute-vitesse dans le secteur Nord de la Municipalité;
- f) Demande de creusage de fossés domaine Carillon.

La période de questions est close à 20 h 51.

2017-07-238

12- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Marie-France Bouchard
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 h 42.

Adoptée

François Boudrias
Mairesse

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier